



PECB Certified Lead Disaster Recovery Manager

Maîtrisez la mise en œuvre et la gestion des services de reprise d'activité après sinistre

Pourquoi devriez-vous y participer ?

La formation Lead Disaster Recovery Manager vous permettra d'acquérir l'expertise nécessaire pour soutenir une organisation dans la mise en œuvre, le maintien et la gestion d'un plan en cours de reprise d'activité après sinistre. Durant cette formation, vous obtiendrez également une connaissance approfondie des meilleures pratiques relatives au processus de reprise d'activité après sinistre et des services de reprise après sinistre des TIC dans le cadre de la gestion de la continuité des activités.

Après avoir maîtrisé l'ensemble des concepts nécessaires aux processus de la reprise d'activité après sinistre, vous pouvez vous présenter à l'examen et postuler au titre de « PECB Certified Lead Disaster Recovery Manager ». En étant titulaire d'une certification PECB, vous démontrerez que vous disposez des connaissances pratiques et des compétences professionnelles pour soutenir et diriger les équipes chargées de la reprise d'activité après sinistre durant la mise en œuvre des stratégies de reprise d'activité après sinistre en conformité avec les meilleures pratiques.

Programme de la formation

DURÉE : 5 JOURS

- Jour 1 : Introduction à la reprise d'activité après sinistre et lancement d'un plan de reprise d'activité après sinistre
- Jour 2 : Stratégies d'atténuation des risques et planification de la reprise d'activité après sinistre
- Jour 3 : Services de reprise d'activité après sinistre, sites de récupération, installations, réponse et activation
- Jour 4 : Test, suivi, mesure et amélioration continue du plan de reprise d'activité après sinistre
- Jour 5 : Examen de certification

Informations générales

- Les frais de certification sont inclus dans le prix de l'examen
- Un manuel de cours contenant plus de 450 pages d'informations et d'exemples pratiques est fourni
- À l'issue de la formation, un certificat de participation de 31 crédits DPC (Développement professionnel continu) est délivré
- En cas d'échec à l'examen, vous pouvez le repasser dans les 12 mois qui suivent sans frais supplémentaires